

**Déclaration du Représentant permanent du Japon auprès de  
l'Organisation des Nations Unies, S.E. M. Kenzo Oshima,  
prononcée à la séance plénière de l'Assemblée générale,  
sur les points de l'ordre du jour:**

**117: Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et  
de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes  
et**

**120: Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire  
New York, 20 juillet 2006**

“Le 19 juillet 2006, le Conseil de sécurité a adopté une note du Président relative à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Cette note est le fruit des travaux intenses menés au cours des derniers mois par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure. Les membres du Conseil ont pris une part active aux efforts visant à améliorer l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil ainsi que les échanges et le dialogue avec les États non membres, dans le cadre de la suite donnée au Document final du Sommet de 2005. Les membres du Conseil se sont engagés à mettre en œuvre les mesures énoncées dans cette note. Ils continueront d'étudier les moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil par l'intermédiaire du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.”